

COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt et le vingt juillet à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boudes, convoqués le 17 juillet 2020, se sont réunis à la salle communale, sous la présidence de Madame le Maire Aurélia NUÑEZ-ORTIN.

ORDRE DU JOUR

- Désignation des membres du CCID
- Fourrière véhicule Vallée des Saints
- Transport scolaire
- Dérogation à l'organisation du temps scolaire
- Recrutement d'un adjoint technique territorial
- Adhésion AMF
- Demande d'alignement
- Demande de particulier
- Tarif réglementé électricité

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition d'un photographe
- Adhésion de Fredon
- Planning marché

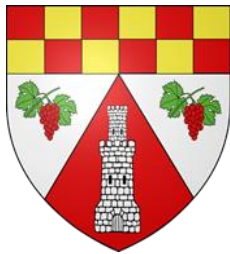
	Présent	Heure d'arrivée	Absent excusé	Procuration	Absent non excusé
Daniel AUDEBERT	✓				
Boris BOY	✓	20h15			
Daisy CHABAUD	✓				
Samuel GATINOIS			✓	Aurélia NUÑEZ-ORTIN	
Jean LEVEZAC	✓				
Aurélia NUÑEZ-ORTIN	✓				
Valérie QUINET	✓				
Stéphane ROBART	✓				
Catherine SAUTEREAU	✓				
Annie SAUVAT	✓				
Sandra VALENTIN	✓				

Présents dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Jean LEVÉZAC est désigné pour remplir cette fonction.

Un point est rajouté à l'ordre du jour -- Il est relatif aux tarifs réglementés électricité.



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

20-07-2020/24 – Désignation des membres du CCID

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts, le Conseil Municipal doit désigner les membres de la Commission des Impôts Directs, dans les deux mois suivant son renouvellement.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal désigne comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs, les personnes suivantes :

Madame Annie CHARMENSAT
Madame Carole ABIZZI
Madame Virginie BORDEL
Madame Marie Jeanne KOFFOLT
Monsieur Jean Louis MAURANNE
Monsieur Yvon DESCAMPS
Monsieur Julien DIGNONNET
Monsieur Olivier BONDIEU
Monsieur Bernard MOSNIER
Monsieur Hervé LE BAIL
Madame Anaïs GABRIEL

20-07-2020/25 – Fourrière véhicule Vallée des Saints

Madame le Maire rappelle au conseillers municipaux toutes les précédentes interventions faites pour enlever le véhicule sur le parking de la Vallée des Saints qui n'ont pu aboutir. Elle propose désormais de se tourner vers le garage CONCORDET qui possède l'agrément de la Préfecture et qui pourrait intervenir afin d'enlever tous les véhicules gênants ou mal garés.

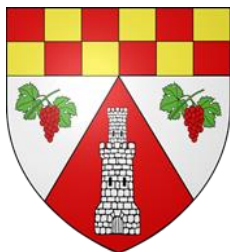
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la signature de la convention de mise en fourrière des véhicules gênants avec le garage CONCORDET avec demande de prise en charge totale ou partielle à l'API
- Souhaite que cette décision soit applicable dès la signature de la convention

20-07-2020/26 – Transport scolaire

Madame le Maire, après lecture de la délibération n°01.04.2015/2 Transport scolaire : modification de prise en charge, propose que cette délibération soit annulée et que la Mairie ne rembourse plus les transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler à l'unanimité cette délibération



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

20-07-2020/27 – Dérogation à l'organisation du temps scolaire

Madame le Maire propose que l'organisation du temps scolaire soit maintenue à 4 jours par semaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

20-07-2020/28 – Recrutement d'un adjoint technique territorial

Madame le Maire rappelle aux conseillers que suite au départ de Monsieur BEUSCART, le poste adjoint technique territorial reste vacant.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 juillet 2020

- Filière : Technique,
- Cadre d'emplois : Catégorie C
- Grade : Adjoint technique territorial,
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Et le recrutement de Monsieur BOYER Cédrick.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour occuper les fonctions d'agent technique, avec une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

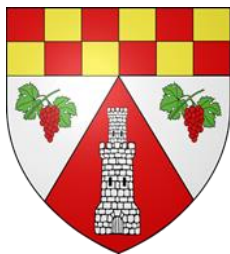
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12 Charges de personnel

20-07-2020/29 – Adhésion AMF

L'association des Maires du Puy de Dôme, a adressé à la commune, une demande d'adhésion pour l'année 2020, la subvention s'élève à 130.86 €.

Ses actions sont relatives à veiller sur la vie communale et apportent un soutien juridique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'AMF.



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

20-07-2020/30 – Demande d'alignement

Suite à la demande de Monsieur BUEZ afin d'obtenir une demande d'alignement, le Conseil Municipal en prend acte. Le Conseil Municipal souhaite reporter à un conseil ultérieur la délibération afin de mieux évaluer le contexte du litige.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal reporte la délibération à un conseil ultérieur.

20-07-2020/31 – Demande de particulier

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur la demande de création d'un arrêt pour le ramassage scolaire à Bard. Madame le Maire précise que la compétence relève du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la demande sous réserve d'accord du Conseil Régional.

20-07-2020/32 – Tarif réglementé électricité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la fin du tarif réglementé pour l'achat d'électricité pour la commune. Madame le Maire propose d'adhérer à l'achat groupé d'électricité du SIEG. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Vu les articles L.331-1 à L337-7 du code de l'énergie ;

Vu les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-7 du code de la commande publique ;

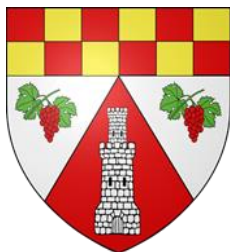
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-3 et L.5211-10 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.

Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (10 voix pour et 1 absent) :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- Autorise l'adhésion de la commune de Boudes au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats-des segments C2, C3, C4 et C5 ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Boudes, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Proposition d'un photographe

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un photographe souhaite proposer ses services pour réaliser des clichés du village et de ses habitants. Il ne sera pas donné suite à cette demande.

➤ Adhésion de FREDON

Madame le Maire a rappelé au Conseil Municipal les actions de l'association FREDON.

➤ Planning du marché

Le planning des permanences des conseillers pour le marché hebdomadaire des producteurs a été mis à jour pour les semaines à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance